

**Compte rendu des débats de la séance du conseil
communautaire du 17/05/18**

THEMATIQUE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

PREMBULE DES DEBATS

L'objectif est de présenter le diagnostic et les grands enjeux issus du diagnostic afin de débattre sur les grandes orientations d'aménagement du territoire : Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ces grands principes doivent permettre d'aménager le territoire sur les prochaines années. La retranscription de la séance des débats du 17 mai 2018 vous permettra d'apprécier la teneur des échanges.

Françoise Ramond précise que depuis la dernière séance, le SCOT des Portes Euréliennes est attendu avec le **diagnostic et le PADD**.

Françoise Ramond laisse la parole à Christian Bellanger.

Ce dernier effectue un rappel historique du SCOT :

Les anciennes communes qui faisaient parties de l'ancien canton de Maintenon ont un SCOT approuvé et opérationnel, en dehors des autres communes qui ont décidé de rejoindre d'autres communautés de communes (Maintenon, Houx, Bouglainval) qui ne sont plus soumises à ce SCOT.

Cette révision de SCOT a été prévue parce qu'au départ, la communauté de communes des Quatre Vallées avait l'obligation de se raccrocher à un SCOT.

Cette opération s'est déroulée dans le cadre du Syndicat Mixte des Franges Franciliennes, puis désormais, la communauté de communes a repris la compétence depuis le 1^{er} janvier 2017.

Christian Bellanger présente ses excuses au nom de tous les élus d'avoir reporté ce débat d'un mois plus tard. Il remercie les représentants du cabinet de se déplacer à nouveau.

La parole est donnée au représentant du cabinet, Mathieu Pichon (Gilson et Associés).

Des excuses sont acceptées car la distance n'était pas importante selon le cabinet.

Le cabinet est chargé de l'élaboration du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale.

Pour compléter les propos de Christian Bellanger, Mathieu Pichon indique qu'une délibération avait été prise il y a quelques mois sur le nom du SCOT des Portes Euréliennes et que le travail a été lancé il y a plus d'un an et demi. Il ne faut pas avoir l'impression que le SCOT a été établi en deux ou trois mois. (Les travaux ont été lancés fin 2016).

Rappel de la définition du SCOT : définir les grandes orientations et non pas définir des règles précises sur l'aménagement du territoire ou sur des aspects des constructions. Ces points sont l'objet des PLU ou PLUi en cours. Le SCOT est bien là pour acter les décisions prises à la grande majorité des élus, afin que l'ensemble du territoire aille dans le même sens. L'intérêt d'un document de ce type est qu'il sera applicable aux documents d'urbanisme et donc à l'aménagement du territoire sous l'angle de la compatibilité et non à la conformité. Cela laisse une marge de manœuvre pour mettre en place ce grand schéma de cohérence à l'échelle des sous-bassins de votre territoire.

Par rapport à la procédure, ce soir, c'est le premier grand rendez-vous pour les élus. Le travail, ce soir, n'est pas de valider le schéma de cohérence territorial qui est en cours d'élaboration, c'est bien d'acter le fait d'avoir un débat sur les grandes orientations du projet de territoire, d'aménagement et de développement durable (PADD). Vous allez voir que l'on reste sur des grandes orientations et l'idée c'est bien d'avoir un débat sur ces orientations de projet de territoire. Ces projets sont actés pour les 15, 20 années à venir. « Le bras armé » de ce schéma de cohérence territoriale se composera des documents d'urbanisme, qui pour certains sont en cours d'élaboration ou qui pour d'autres seront prévus plus tard dans le processus.

La parole est laissée à Arnaud Hansse pour présenter les grandes lignes du diagnostic et orientations de votre projet.

L'objectif c'est de vous présenter le diagnostic et les grands enjeux qui sont sortis de ce diagnostic et de vous amener à débattre sur ces grandes orientations qui

sont finalement les grands principes qui devront permettre d'aménager votre territoire sur les quinze, vingt prochaines années.

Comment fonctionne votre territoire aujourd'hui :

Si l'on regarde l'évolution de la population depuis 1968, on voit sur le graphique (cf. document de présentation) une évolution globale, régulière, sans à-coup, de la croissance démographique générée par l'accueil d'une population qui vient de l'extérieur de votre territoire, c'est que l'on appelle le solde migratoire. Le solde naturel c'est la différence entre les naissances et les décès sur le territoire. Il a toujours été positif, ce qui est un très bon point. Par contre, il n'a pas pu être suffisamment générateur de croissance. Ce que l'on voit sur les toutes dernières années, c'est que vous avez de moins en moins d'apport de populations qui viennent de l'extérieur du territoire. La croissance démographique ne repose uniquement que sur un plus fort nombre de naissances par rapport au nombre de décès. C'est un premier point qu'il fallait aborder.

Le deuxième point à avoir à l'esprit, c'est que depuis le début des années 2000 votre structure de population évolue. Vous avez de plus en plus de ménages sans enfant, moins de familles avec enfants, des familles monoparentales, tout cela doit être pris en compte dans les orientations d'urbanisme proposées dans ce SCOT. On doit surtout avoir à l'esprit (mais ce n'est pas propre à votre territoire), c'est que l'on observe un certain vieillissement de la population.

Alors ce vieillissement de la population, on le retrouve sur différents scénarios d'évolution de cette même population. La pyramide des âges, c'est la pyramide des âges d'aujourd'hui. On voit que l'on a 58 % de la population qui appartient à la population active, 16 % qui a plus de 65 ans, 26 % qui a entre 0 et 14 ans.

C'est une structure de population qui est assez remarquable parce que vous avez une population active assez importante. On ne retrouve pas cela sur d'autres territoires, notamment sur des territoires voisins.

On a fait l'exercice d'essayer et de voir ce que cela pouvait donner avec différents scénarios sur les prochaines années : 2030, 2050.

Dans le premier scénario, on garde les dynamiques actuelles, on étire les tendances jusqu'à 2050. Ce que l'on voit, c'est que vous avez un vieillissement qui s'accélère. Vous auriez plus de 28 % de la population qui aurait plus de 65 ans et une perte de population active. Si l'on essaie un second scénario, un peu plus

attractif, on reprend ce qui s'est passé entre 1990 et 1999 (période la plus favorable pour le territoire) et là si l'on essaie de retrouver cette dynamique-là, on arriverait à freiner ce vieillissement de la population.

Il faut signaler que par rapport aux autres territoires, cette frange de territoire a les plus forts revenus, donc cela est très bien car cela indique un potentiel économique important, c'est que vous êtes sur une dynamique très positive. Là on vient de regarder qui était la population sur votre territoire, on essaie maintenant de regarder le parc de logement sur le territoire. Ce que l'on voit c'est que vous avez une augmentation de la population plus forte que le nombre de logements sur le territoire. Alors, ce qu'il faut retenir de cela, c'est que cela est très positif. Dans les politiques nationales, il faut réduire la consommation d'espace, donc utiliser au mieux les habitations qui existent. Là, ce que montre le diagnostic, c'est que depuis la fin des années 1960, vous avez utilisé au mieux votre parc de logements. Vous aviez initialement beaucoup de résidences secondaires, ce taux de résidences secondaires a diminué au fur et à mesure et cela a permis d'accueillir de nouvelles populations.

Juste un petit bilan, votre SCOT actuel date de 2015, on a fait l'exercice de faire le comparatif de ce que vous vous étiez mis comme objectif de répartition de constructions de logements entre les pôles structurants, les pôles d'appuis, les villages. Ce que l'on voit, c'est que malgré l'ambition politique d'essayer de faire gonfler les parcs de logements sur les pôles d'appuis, les bourgs un peu plus constitués, on observe plus de constructions sur les villages et dans les grands pôles du territoire.

Une des particularités de votre territoire c'est qu'il y a différents bassins de vie et cela doit se retrouver dans le schéma de cohérence territorial. On a retrouvé cinq bassins de vie à l'échelle de votre SCOT. Un bassin de vie autour de Nogent, un bassin de vie autour de Pierres-Maintenon, un autre autour d'Epernon-Hanches et autour d'Auneau, et de Gallardon. Il faut que l'on s'appuie sur ces bassins de vie qui ont différentes identités. Alors sur ces différents bassins de vie, on retrouve bien Gallardon là. En fait, là vous avez deux cartes qui représentent les temps de parcours. La carte de gauche montre le temps de parcours en partant du centre de Rambouillet, du centre de Chartres, du centre de Dreux. En rouge vous avez le temps de parcours que vous faites en cinq minutes, en orange celui que vous faites en dix minutes, et en jaune celui que vous faites en vingt minutes.

Finalement, on voit que la répartition des différentes polarités de votre territoire fait que vous arrivez à mailler cette frange et que cela aussi c'est important pour limiter les déplacements sur le territoire. Là où cela pose question c'est sur la frange sud de votre territoire que nous avons plutôt repéré comme un bassin de vie autour de Sainville.

Sainville n'étant plus sur votre territoire, vous n'avez plus les moyens de gérer l'aménagement de ce secteur (cf. cartes présentées dans le document)

On voit différents bassins de vie : un bassin de vie autour de Nogent, un bassin de vie autour de Pierres-Maintenon, Epernon-Hanches, vous avez un autre bassin de vie qui est un peu plus éparpillé entre Gallardon-Auneau qui vivent finalement ensemble. En fait, cette carte présente les plus courtes distances entre les différents services.

S'en suit un débat qui reste ouvert sur la définition des bassins de vie.

Yves Marie demande la parole et indique :

«Je suis un peu surpris en observant la présentation que vous faites avec les relations entre Gallardon et Auneau sont très distantes, je dirais historiquement distantes. La Nationale 10 a toujours été une frontière historique et c'est vraiment surprenant. Deuxième surprise, effectivement du point de vue macroscopique l'Insee associe le bassin de Gallardon avec celui d'Epernon, par exemple, ce qui est faux dans les faits puisque c'est un vrai pôle Gallardon. Et là curieusement on associe Epernon et Pierres et on associe Auneau et Gallardon... C'est vraiment surprenant ! ».

Michel Scicluna : « On ne va pas débattre sur la définition Insee, puisque le bassin de vie de Sainville n'existe pas techniquement au sens de l'Insee étymologiquement parlant, il suffit de retrouver les sources. Effectivement la dichotomie là entre 3500 et 5000 habitants, même si géographiquement cela peut paraître compliqué, c'est le choix de Sainville d'avoir été sur le « Cœur de Beauce ». La question va se poser pour les communes qui sont au sud du territoire, à côté de moi, qui peuvent se raccrocher mécaniquement au bassin d'Auneau qui lui au regard de l'Insee a 20 000 habitants, hors Gallardon. Là il y a tout de même un petit problème. »

Yves Marie reprend : « C'est vraiment surprenant, et contraire à tout ce que l'on a pu observer jusqu'à maintenant et à toutes les études qui ont pu être faites. Moi je ne peux observer que l'Insee associe Auneau à Gallardon ».

Michel Scicluna : « non, ce qui s'est passé c'est que sur les nouvelles redéfinitions cantonales, qui étaient basées sur la partie bassins de vie Insee, on peut très bien recoller les morceaux, là effectivement au sens de l'Insee on a reconstitué un nouveau canton qui était Gallardon et Alnélois. C'est d'ailleurs effectivement ce qui a été surprenant et qui a donné des sujets à discussion pour savoir comment cela pouvait s'harmoniser. Mais ceci étant, c'est 20 000 habitants minimum. Le Gallardonais a déjà en lui-même son pôle d'attractivité, et puis on est déjà à 20 000 y compris l'attractivité de Sainville avec le pôle de Garancières. Donc c'est forcément plus que ça.

Yves Marie : « le découpage électoral, de toute façon, ne correspondait pas aux éléments réels de bassins de vie mais simplement pour équilibrer des périmètres électoraux. »

Michel Scicluna : « c'est Emmanuel Valls, lorsqu'il était premier ministre qui a refait ce découpage, Au titre des bassins de vie « INSEE »

Yves Marie : A part Yermenonville, sur lequel on peut se poser la question.

Michel Scicluna : « D'ailleurs c'est quelque chose que l'on a étudié très précisément, croyez-moi ».

Yves Marie : « là je crois que néanmoins, il faut toujours être prudent, sur ce que l'on affiche et qui donne lieu ensuite à des orientations stratégiques ».

Christian Bellanger : « M. Pichon, ce que vous pouvez rappeler c'est qu'un PADD, est à vivre tout le temps de révision du SCOT, donc au niveau des bassins de vie, il faut absolument qu'on le corrige. Et que l'on puisse l'adapter en fonction des bassins de vie que l'on connaît. Mais cela c'est juste une première présentation. »

Pascal Boucher : « Je voulais juste rebondir en tant qu'habitant et maire du Gué de Longroi, que moi je me considère où finalement ? Dans le bassin de vie de Gallardon ou dans le bassin de vie d'Auneau ? Les habitants fréquentent aussi bien Gallardon qu'Auneau (4 kilomètres de Gallardon et 6 kilomètres d'Auneau). Et historiquement

parlant, les seigneuries de Gallardon rentraient dans le Gué de Longroi. Et Auneau la même chose, on est intimement lié tous les trois. Auneau, Gué de Longroi et Gallardon. Sinon, ce n'est pas la peine de créer les Portes Euréliennes d'Ile de France si déjà on commence à faire des frontières, pardonnez-moi, mais là, bon... »

Christian Bellanger : « le but c'est de ne pas créer de frontières évidemment. Au contraire, c'est pour que l'on travaille ensemble ».

Arnaud Hansse : « Donc, à corriger en tout cas. Ou, à continuer à débattre ».

Yves Marie : « alors je vais rajouter un élément de réflexion, quand vous regardez bien l'implantation des collèges, est tout à fait un élément déterminant pour qualifier un bassin de vie. »

Arnaud Hansse : « alors sur cette notion de bassin de vie, qui est sans doute à améliorer, on a aussi regardé le potentiel d'habitants qui est derrière chaque bassin de vie, et on voit qu'en terme de localisation des services et commerces, cela a une importance puisque à un certain seuil de population, vous pourrez ou pas accueillir certains équipements. Il faudra l'avoir en tête aussi pour la suite du débat.

Jean-Paul Mallet : « d'ailleurs là si vous me permettez, parce que tout à l'heure dans la diapositive précédente, vous notiez Nogent le Roi, comme si on prenait les valeurs de population que vous aviez indiqué, comme avec une impossibilité d'accueil de ce qu'est la gamme occasionnelle légère et je vous rappelle que dans nos travaux, nous avons justement pointé cet aspect-là en disant que ce n'était pas opportun de limiter les capacités d'accueil sur le territoire de Nogent le Roi par rapport à cette gamme de commerce. J'avais donné des exemples de présences actuelles de commerce qui correspondaient à cette classification. Il n'est pas du tout opportun, demain de ne pas permettre le développement de ce type de commerce. Cela avait été rappelé au sein des ateliers ».

Mathieu Pichon : Les analyses sont de grandes orientations avec des seuils dans le cadre du SCOT...

Michel Scicluna : « je voyais sur les éléments Insee, car je suis très étonné, pour ne pas avoir du tout les mêmes analyses que vous, et basés depuis des temps assez anciens. Il

y a 29 communes dans le bassin d'Auneau et effectivement il n'y a pas Gallardon, je vous rassure.

Par contre, il y a Denonville, Garancières, Le Gué de Longroi, Mondonville St Jean, Morainville et puis Sainville, Santeuil qui sont dedans. Cela va même déborder jusqu'à Orsonville et Prunay. Et on le sait très bien car les gens d'Orsonville sont sur le secteur et bien sûr Prunay, on a tendance à prendre, dans le document de l'Insee (je n'invente rien), sur la partie sud Yvelines. C'est l'inverse qui se passe..... Je suis très étonné, cela ne correspond pas du tout à nos éléments. Les 29 communes font bien parties du canton, et effectivement après l'extension, s'est fait sur la partie Manuel Valls... Au sens Insee, je parle. »

Michel Scicluna :

« Bon c'est très important. Je suis très surpris de voir au niveau de l'Insee, que l'on soit mais similairement par rapport exemple à une commune des Alpes-Maritimes comme étant un bassin de vie qui dépassait très largement les prétentions de chef-lieu. Nous sommes sur 20 000 habitants pour une commune qui à la base n'était pas une commune de plus 4800 habitants et qui était effectivement en souffrance, D'où la difficulté d'amener des services à la population et des infrastructures. Après une commune a mise en place une piscine sur le bassin, là vraiment c'est quelque chose qui était utile.

Les extensions du collège, etc. dont parlait M. Marie, tout cela en fait partie.... Si demain on doit positionner les éléments structurant de notre territoire à partir des bassins, cela poserait un souci.

Françoise Ramond : « Juste une chose qu'il faudrait que vous nous déterminiez. Comment sont établis, calculés les bassins de vie de l'Insee ? Il y a des règles très précises, il faudrait que vous puissiez nous les rappeler dans le document.

Arnaud Hansse : Pas de problème.

Arnaud Hansse reprend sa présentation :

« L'identité économique de notre territoire : il y a des spécificités qu'il faut prendre en compte et qu'il faut soumettre au débat. Vous avez, quand même, par rapport à d'autres territoires et notamment le territoire départemental, une proportion à accueillir d'avantage de catégories socio-professionnelles hautes. Alors, c'est sans doute la proximité avec la région parisienne qui fait cela, et c'est quelque chose

d'assez positif. Et lorsque l'on regarde la tendance, par contre, on voit que cette tendance s'accroît sur les dernières années. Il existe peut-être un risque de spécialisation de votre territoire et lorsque l'on parle de mixité sociale il faudra que cela soit abordé ».

Sur l'emploi, sur le territoire, on voit une nouvelle fois, que le secteur industriel est très présent, contrairement aux emplois de commerces et de services. En représentation globale et en termes de tendance, vous avez une perte d'emplois industriels et une augmentation des emplois de services. Donc, lorsque l'on parlait d'identité économique, il s'agit bien de cet élément. Est-ce que la vision du SCOT pour les quinze, vingt prochaines années est d'essayer de renforcer cette tendance à avoir une économie tournée vers le secteur industriel ou d'aller vers, ce qui va se faire naturellement, c'est-à-dire plus de services, plus de commerces ?

Alors le diagnostic a aussi fait le travail de regarder ce qu'il restait en termes de zones d'activités, comme disponibilités foncières. On voit sur la carte (cf. document de présentation), deux polarités, alors plus le cercle est gros, plus vous avez de foncier économique, plus les zones d'activités sont importantes, en termes de surface. On voit que celles d'Epernon, de Droue et celle d'Auneau sont finalement les deux secteurs où on retrouve des zones d'activités importantes sur le territoire. Même si l'on retrouve sur les autres polarités du territoire, des zones d'activités de taille suffisante.

La question, pas forcément pour ce soir, mais plus pour les prochains mois, lorsque l'on va aborder les notions d'orientations d'objectifs sera de savoir quelles stratégies de création ou d'extension de zone d'activité, là ce soir, ce n'est pas l'enjeu.

Julie Lecomte : « c'est quoi la différence de code couleur entre le vert et le violet, parce que on ne voit pas en fait ? »

Arnaud Hansse : je suis allé trop vite sans doute. Le violet représente les surfaces déjà utilisées. Le vert les surfaces qui restent libres ».

S'en suit un débat sur la répartition des zones d'activités sur le territoire :

Philippe Auffray : « Alors deux observations. Evidemment au niveau industriel, on a un atout indéniable au niveau de notre activité et développement économique. Mais néanmoins, il faut valoriser, préserver car nous avons un bassin d'emplois qualifiés en

proportion évidemment de cette présence industrielle. Il faut aussi ne pas négliger les activités tournées vers les nouvelles technologies, vers l'innovation, pouvoir à terme, même si l'on va un peu au-delà du débat du SCOT, faire des offres immobilières, offrir des dispositifs, je pense au « co-working », notamment aux hôtels d'entreprises, aux incubateurs. On aura à travailler sur le sujet et puis aussi même si effectivement votre carte est assez représentative sur les polarités majeures, ne pas oublier quand même qu'il y a une complémentarité qui doit exister, un maillage qui est à penser dans le schéma des entreprises. Cet élément est au titre de Nogent, et au titre de Gallardon, qu'il ne faut pas oublier ».

Jean-Paul Mallet : « lors des débats en ateliers ou commissions, il avait bien été rappelé le projet politique des cinq pôles et les objectifs de développement en complémentarité en équilibre sur les cinq pôles. C'est important et à travers les graphiques, on voit qu'il y a des disponibilités à certains endroits, moins à d'autres peut-être. Alors certainement il y a des typologies d'entreprises différentes, comme l'a souligné P. Auffray, mais le maître mot c'est effectivement la répartition sur l'ensemble du territoire ».

Philippe Auffray : « Simplement, mais là je parle sous le contrôle de Michel Scicluna, je suis étonné des disponibilités affichées, alors avoir une explication par rapport aux chiffres que j'avais en tête, je veux bien avoir un complément ... »

Michel Scicluna : d'autant que j'étais hier à la SAEDEL pour un point local.

Effectivement sur la ZAC, la ZAC n'est pas communautaire, il reste quatre terrains potentiellement à la vente en promesse ou en cours.

Et sur le reste de la partie sud, j'ai en tête cinquante hectares maximum, c'est-à-dire quinze hectares qui sont potentiellement valable pour l'opérateur économique et le reste après on est hors zonage, à moins que Levainville ne soit intégré. Si Levainville est intégré là, ça peut différencier. Donc s'il n'y a pas Levainville ce n'est pas possible. C'est plutôt au $\frac{3}{4}$, un quart ».

Yves Marie : « Sur Gallardon, je souligne que la disponibilité ne correspond pas non plus à ce qui est affiché. On a fait le point hier, puisque j'avais aussi une réunion sur site avec la SAEDEL, et à la limite je pourrais vous donner un peu plus de détails, parce qu'il y a un écart avec la réalité. Aujourd'hui on n'a pas de disponibilité à Gallardon ».

Jean-Paul Mallet : « pour rassurer, je pense que sur Nogent le Roi, c'est ça. On n'a un petit dix-sept hectares en réserve foncière propre, à la communauté il y a à peu près l'équivalent d'occupé, donc cela est bon ».

Arnaud Hansse : Merci.

Michel Scicluna : « Et le pôle de Levainville, il n'apparaît pas là ? »

Françoise Ramond : « j'aimerais savoir ce que l'on appelle disponibilité d'abord ? Existante..»

C. Bellanger : « Ce constat a été fait en janvier 2018 suite aux remontées des différentes communautés de communes précédentes. Donc les chiffres sont peut-être à affiner. Bon on a des zones qui sont correctes, Nogent le Roi, Jean-Paul nous l'a dit. Sur Maintenon cela paraît aussi correct puisque il nous reste onze hectares à utiliser. Bon, il y a à creuser sur Auneau effectivement ».

Arnaud Hansse reprend la présentation sur la carte (document de présentation) pour les déplacements domicile-travail.

Chaque trait représente un déplacement. Plus le trait est épais et plus il y a de personnes qui font ce trajet là pour aller travailler. Donc, pour mémoire, il y a 47 % des actifs de votre territoire qui habitent sur votre territoire qui travaillent en Eure-et-Loir, 31 % qui travaillent dans les Yvelines et 9 % à Paris. Il faut donc aussi prendre cela en compte, notamment sur la politique de mobilité.

Alors sur la partie environnementale, les éléments sont à prendre en compte dans le cas du schéma de cohérence territoriale.

On voit que votre territoire est traversé du nord au sud par différentes vallées, que cela peut être un élément de cohésion entre vous. Que dans tous les cas, c'est un élément en termes de biodiversité qui est intéressant, à préserver et à mettre en valeur, que cela doit être intégré aussi dans vos débats.

Il y a aussi toute la question des paysages. Effectivement vous avez tout ce réseau de vallées, vous avez également toutes les plaines agricoles qui sont voisines et qui présentent aussi un intérêt en termes de paysages. Il ne faut pas l'oublier non plus.

Sur la partie biodiversité, j'en ai parlé, on parle ici de trame verte et bleue. Comment on préserve et on essaie de restaurer ces différentes continuités écologiques et là principalement en s'appuyant sur les vallées et sur les oisons.

Sur un élément important aussi, à prendre en compte depuis les dernières lois sur l'urbanisme, c'est la consommation d'espace, on nous demande de faire l'exercice de regarder, quelles ont été les surfaces urbanisées sur les dix dernières années. Nous on a fait l'exercice entre 1999 et 2013 et on voit que pour l'habitat, vous avez utilisé 234 hectares et pour la partie industrielle, ou en tout cas économique, 58 hectares. Ce qui est intéressant c'est de regarder aussi finalement si vous consommez de l'espace pour accueillir de la population, accueillir des emplois, ce n'est pas de l'espace perdu. Mais il est vrai que si on regarde l'évolution de la population, qu'on la compare à la surface urbanisée pour de l'habitat, on voit que vous avez utilisé plus d'espace que ce que vous auriez dû utiliser.

Et pareil pour l'emploi, c'est sans doute plus compliqué à mettre en perspective.

Donc, si j'essaie de récapituler, quels étaient les enjeux qui ont été présentés dans ce diagnostic ?

1^{er} enjeu, à notre sens c'est de :

- Maintenir une croissance démographique équilibrée, donc qui ne se base pas uniquement sur un solde naturel comme cela l'est aujourd'hui, mais aussi avec un accueil de population qui vienne de l'extérieur. Ensuite, il faut prendre en compte le vieillissement de la population, c'est une grande généralité, mais il faut le prendre en compte.
- De préserver l'identité active de la population. C'est corollaire à ce que je viens de dire, mais le fait que vous ayez une population active assez importante sur le territoire aura un impact sur vos politiques d'emplois, donc c'est aussi très important notamment en terme d'identité.
- Organiser une offre résidentielle équilibrée basée sur les atouts de chacun, c'est dire que dans les prochaines semaines, dans les débats que vous aurez entre vous, il faudra réussir à trouver le bon équilibre pour répartir les productions de

logements à l'avenir. Que cela ne se fera pas uniquement au profit des grandes agglomérations mais qu'il y ait un panachage sur l'ensemble du territoire. Cela il faut que ce soit débattu entre vous.

- Organiser une offre commerciale basée sur le principe de complémentarité des offres et des bassins de vie. Cela reste aussi un élément important à prendre en compte.
- Préserver le commerce de proximité. Alors pas forcément de le préserver en tant que tel, mais surtout qu'il participe à l'animation de vos centres villes, et que juste pour ça il faut que l'on préserve ce commerce de proximité.

Il s'en suit un débat :

Joël Réveil : « Pardonnez-moi, cette notion de complémentarité des offres et des bassins de vie, nous semble un petit peu utopique de par la configuration de la communauté de communes qui est une longue banane et de par aussi son environnement. Le secteur nord, donc Nogent est fortement sollicité par Dreux, la partie centrale Epernon-Gallardon fortement sollicitée par Rambouillet, et la partie Sud par Chartres. Alors de vouloir faire des complémentarités d'offres dans les pôles intérieurs des bassins de vie, c'est le meilleur moyen pour provoquer l'évasion commerciale vers ces grands pôles qui nous environnent. On s'était vertement opposé à cela avec Mme Ferey. Lors de l'atelier, je vois que rien n'a changé là-dessus ».

Jean-Paul Mallet : « Le problème est complexe puisque notre collègue site le secteur de Nogent le Roi, il est vraiment sous de multiples influences en terme commercial. A la fois son propre potentiel, mais pour des choses plus importantes à la fois le Drouais qui influence avec Vernouillet et Dreux, également le côté Chartrain mais le côté Rambolitain mais aussi le côté Sparnonien, je dirais. Il est vraiment influencé un peu de toutes parts. Ce n'est pas uniquement le nord ou le sud, d'où la complexité de cette question-là ».

Joël Réveil: « Il est vrai que c'est complexe, mais ça semble complètement utopique de dire, enfin tout d'abord ce ne sont pas les élus qui imposent aux commerçants de s'installer là ou là mais le fait de dire (je caricature), on va aller acheter notre chapeau à Nogent le Roi et nos chaussures à Auneau, ça il ne faut pas compter là-dessus. Les distances sont beaucoup trop longues, c'est le meilleur moyen pour envoyer les gens là

où ils trouveront l'ensemble des œuvres qu'ils recherchent c'est-à-dire sur les grands pôles. Vraiment je ne comprends pas bien cette notion-là. »

Joël Réveil: « oui il y a eu de grands débats, mais ça n'a pas évolué, c'est resté statu quo. Voilà. »

Michel Scicluna : « Il y eu une double analyse. La première analyse c'est effectivement la préservation des commerces de proximité en centres villes sur les centres bourgs sur lesquels on en a, plutôt effectivement sur les cinq pôles et puis néanmoins il y a une notion intéressante qui a été relevée dans les débats auxquels vous avez participé, c'est de se dire il faut tout de même aussi avoir des centres commerciaux forts à l'intérieur qui permettent de vider l'évasion sur l'aspect Ramboliteain et sur l'aspect Chartrain ou Drouais. Ce débat n'est pas encore abouti. C'était cela la question ».

Joël Réveil : « Je disais que le laisser en objectif cela paraît aujourd'hui, dès lors que ce n'est pas tranché, si c'est un objectif, c'est un petit peu dommage quand même. »

Arnaud Hansse : « sachant que là, pour le moment j'étais juste en train d'énumérer les enjeux, les objectifs arrivent après. S'il y aura débat, j'espère qu'il y aura débat, ça vient après ».

Françoise Ramond : « Est-ce que vous avez fait l'étude de l'évasion commerciale ? Vous avez des chiffres ? Moi je pense quand même qu'il faut pouvoir limiter cette évasion commerciale. Je ne sais pas comment... Mais là limiter l'évasion commerciale sur les territoires qui ne sont pas chez nous, il faudrait quand même que ce soit aussi un objectif. Je me permets de l'ajouter.»

Pascal Boucher: « Il faudrait une CFE attractive pour les petits commerces, et pas faire augmenter comme on l'a fait la dernière fois, voilà.»

Michel Scicluna : « Quand on regarde le développement aujourd'hui de Rambouillet Territoires, ils ont mis le paquet sur la zone de Bel-Air, zone que j'ai bien connu dans le temps puisque il n'y avait même pas de relais antenne. Aujourd'hui ils mettent le paquet, pourquoi ? Parce qu'il n'y a rien en matière industrielle, c'est Fabrogi-l'Oréal et l'hôpital qui sont les premiers employeurs. On sait que Continental a fermé, etc. Aujourd'hui ils ont mis le paquet sur cette notion de services. Ce n'est pas vraiment frontalier par rapport à nous mais aujourd'hui on a de grandes difficultés, je sais pour

notre secteur, on a de grandes difficultés pour faire venir un magasin de bricolage. Et quand je dis que oui c'est normal, car on est à quinze minutes d'un magasin de bricolage. Il faudrait qu'il y ait un investisseur qui mette deux millions d'euros sur notre secteur. Ce n'est juste pas possible.

C'est pour cela que le débat doit être véritablement purgé. Si on ne le fait pas, on fait une grave erreur ».

Jean-Paul Mallet : « juste un instant pour rappeler que dans l'enquête citoyenne qui a été faite, autour du projet de territoire, il y a deux choses qui ont émergé. C'est favoriser les circuits courts et également le commerce de proximité. Cela a émergé quand même, donc l'expression citoyenne des habitants s'est faite là-dessus, aussi sur d'autres choses, mais elle s'est faite là-dessus. »

Bruno Estampe : « j'ai envie de dire que cette expression est forte effectivement et qu'il faut l'avoir clairement à l'esprit, pour autant dans cette réflexion aussi et je pense que l'on peut un moment se dire qu'il faut préserver, qu'il est temps de préserver le commerce de proximité tout en développant les offres commerciales plus importantes mais qui ne seraient peut-être pas concurrentes de ce commerce de proximité. Alors c'est peut-être un peu schizophrénique mais je pense que dans ce débat-là, il faut que l'on prenne aussi comme cela. »

Michèle Martin : « Excusez-moi, il faudrait aussi que dans ce débat, chacun ne prêche pas pour sa paroisse, ce qui ne serait pas mal, et que l'on essaie effectivement de trouver des solutions ensembles. »

Arnaud Hansse : « Alors on va avancer, le débat aura lieu après je pense, quand on va vous proposer les objectifs. Il y aura aussi un élément important sur la notion de mobilité, efficacité des transports –transports de marchandises, transports de personnes, qu'il faudra aussi ne pas oublier ».

Philippe Auffray : « alors un point à apporter au débat, un sujet qui est assez récurrent, depuis l'entrée en vigueur de ce SCOT, c'est l'évolution démographique autorisée dans les petites communes. Le SCOT en vigueur, Christian Bellanger connaît bien le sujet, donc le SCOT en vigueur autorise une évolution démographique extrêmement limitée dans les villages, en espèce, pour la commune de Villiers le Morhier cela se traduit par 0,8 % par an soit 4 constructions par an. Quatre constructions autorisées par an, cela ne me permet pas dans ma commune de préserver, à terme, mon école, en tout cas

sans suppression en perspective et les commerces que j'ai encore. C'est une vraie difficulté, on a autorisé plus d'évolution démographique dans les centres bourgs, ce que je comprends. Pour autant, c'est trop restrictif pour une petite commune. »

Arnaud Hansse reprend la présentation :

« D'autres enjeux à prendre en compte, **la préservation industrielle du territoire**. En s'appuyant d'une part sur le bassin de compétences que vous avez qui est un vrai atout et sur une offre foncière immobilière raisonnée. Là c'est l'enjeu des prochaines semaines de savoir comment on va organiser cela sur le territoire et en intégrant la qualité de l'environnement.

- Une meilleure valorisation des productions agricoles, là le travail avec le monde agricole pourra avoir lieu dans les prochaines semaines.
- Accompagner le développement d'économies présentes, économie des services. Alors je vous le disais, c'est une tendance nationale, d'avoir de plus en plus de commerces et de services. Naturellement cela va se faire sur le territoire, le tout c'est de l'accompagner.
- Mettre en valeur l'identité environnementale du territoire, notamment autour de vos vallées qui sont des atouts en termes de cadre de vie, de préserver les continuités écologiques, tout ce qui a trait à la trame verte et bleue.
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, les formes urbaines, les bâtis remarquables, le patrimoine lié à l'eau, tout cela sont des choses., à voir, est-ce qu'il faut aller jusqu'à la préservation, jusqu'à les repérer, enfin tout cela reste à débattre.
- Et enfin dernier élément et non des moindres, la limitation de la consommation d'espace, je vous l'ai dit c'est un enjeu important pour l'Etat.

Donc ça c'était pour finalement comprendre les grands enjeux issus du diagnostic, maintenant place au débat. Je vois que vous en voulez beaucoup. Donc on va vous présenter une proposition, elle est soumise au débat.

Bruno Estampe : « Excusez-moi avant que vous n'attaquiez cette partie-là, juste par rapport à la fin, et c'est dans le préambule du document que l'on a reçu, vous évoquez

l'identité industrielle. Je m'interrogeais pourquoi « industrielle ». Il faut une industrie particulière, en tout cas dans mon esprit à tort ou à raison. Pourquoi ne pas parler d'identité économique ? On parlait tout à l'heure du commerce de proximité, on parlait d'une offre commerciale plus importante et là vous positionnez tout le débat, pardon, vous avez positionné l'industriel pas mal et là quand on prend votre document, d'entrée c'est positionné sur « identité industrielle », les quatre, cinq pages après le sommaire. Je m'interrogeais sur ce positionnement qui n'était pas dans le précédent document du précédent SCOT. On parlait bien d'identité économique, on en parlera tout à l'heure, mais on parlait d'économie de service, voilà quid c'était déjà évoqué. Vous dites que c'est important, qu'il faudra en faire est-ce à dire que cela n'a pas été fait ? On verra, vous nous direz peut-être tout à l'heure sur ce diagnostic peut-être complémentaire mais j'aurai voulu savoir, et en tout cas interpeller tout le monde, sur le fait que je suis gêné par le positionnement de cette identité industrielle, merci ».

Arnaud Hansse :

« Ce que nous a montré le diagnostic, effectivement c'est que le côté industriel ne fait pas tout de l'économie, loin de là. Pour nous l'économie se différencie en deux sphères. En tout cas, c'est ce que nous propose comme distinction l'Insee. Il y a d'une part, la sphère productive –comment on crée la richesse- comment on crée des produits sur le territoire. Et là-dedans vous avez d'une part, tout ce qui a trait au secteur industriel et après tout ce qui est lié à la production primaire (l'agriculture et la sylviculture). Ensuite vous avez une deuxième sphère, qui est la sphère présentielle, la sphère des services. Et il est vrai que dans le diagnostic, en tout cas c'est ce que nous on a retrouvé sur le territoire, le territoire avait une particularité, un côté industriel plus important que sur d'autres territoires. C'est pour cela que l'on avait émis l'hypothèse qu'il y avait une identité industrielle.

Bruno Estampe : « ... je ne le nie pas, quand je dis cela, je ne le nie pas, c'est un fait, il est là. Et il faut faire avec. Pour autant, je souscris à ce que notre collègue tout à l'heure, Philippe Auffray a dit : « quelle économie pour demain notamment si l'on fait référence à la carte que vous avez présenté tout à l'heure sur les voies de circulation, sur des zones à côté de recherche de nouvelles technologies, d'emplois du futur qui arrivent éventuellement à saturation et qui peuvent être intéressés. Je pense qu'il y a quelque part un train qui va passer et il ne faut pas le rater. Il faut vraiment y monter dedans sinon on va s'engager sur ce que moi je déteste lorsque l'on parle d'industriel, mais je ne rejette pas ce qui existe, bien évidemment. On est bien d'accord là-dessus ».

Yves Marie : « Moi j'adhère quand même relativement à ce qui s'est dit. Alors effectivement, il y a une vraie tradition industrielle sur le secteur, cela c'est réel. Le fait est que l'on peut constater que l'économie bouge, notamment dans sa part industrielle mais pas seulement. Mais dans d'autres parts, on perçoit moins que l'industriel, je pense aux zones recherches, de développements, de toutes ces phases-là. On peut constater aussi, on l'a vu tout à l'heure, qu'on a une évolution de la population, notamment en matière de CSP. C'est-à-dire que l'on doit avoir l'ambition d'avoir une évolution dans les caractéristiques économiques du territoire. C'est pour cela, sachant que le mot « industriel » a quand même une petite connotation qui ramène à quelques années en arrière, moi je préférerais utiliser « identité économique ».

Françoise Ramond : « Je pense très sincèrement que l'on a un territoire industriel, d'ailleurs quand on voit qui est venu sur Auneau, c'est quand même de l'industrie. Le territoire du Val Drouette, d'Epernon et Droue, c'est de l'industrie avec des fleurons qui d'ailleurs se développent d'une manière tout à fait remarquable actuellement. Donc la caractéristique industrielle, je pense qu'il faut la garder, il faut la préserver. Dans nos territoires on a toute une histoire autour de l'industrie, en particulier autour de Droue et d'Epernon, il y a toutes les carrières, il y a toute une histoire industrielle. D'ailleurs, les carrières, les meules, les pavés ont été exportés aux quatre coins du monde. Je suis très contente d'avoir des entreprises qui restent et qui se développent. Ce serait quand même autre chose et d'autres soucis si ces entreprises partaient. Elles sont là pour certaines depuis cinquante ans, j'aime autant qu'elles puissent rester et se développer. Voilà, je vous donne mon point de vue et je vous donne ce que j'ai pu constater sur notre territoire depuis quand même un certain temps que le SCOT travaille. Personnellement je suis assez contente que l'on ait pu qualifier le type de développement économique que nous avons là. Cela ne veut pas dire qu'il faille protéger et développer que cela, là je suis de votre avis mais préservons au moins la richesse que nous avons ».

Bernard Martin : « Si vous permettez, je pense que bien sûr, on peut parler du passé et quand même signaler que ce passé industriel était synonyme aussi d'emplois. Cet emploi a diminué, bien sûr avec l'automatisation. Mais néanmoins l'emploi est très important et pour passer au futur, il faut être très vigilant là-dessus, que d'avoir des grandes surfaces vides qui entraînent quand même des gros camions, qui entraînent des servitudes et où l'on n'est pas adapté, il faut le savoir, je pense qu'il faut être très vigilant et surtout considérer l'emploi en priorité».

Jean-Pierre Ruaut : « SVP, je voudrais faire un petit commentaire, j'étais cette après-midi avec un groupe d'industriels sur l'ancien territoire du Val Drouette et autour de la table, il y avait beaucoup d'industriels. Il ne faut pas oublier, par rapport à l'emploi justement, que c'est principalement les entreprises industrielles qui offrent des emplois sur le territoire. Et si l'on regarde le déclin industriel en France, il a été très fort dans les trente dernières années, il se trouve que sur ce territoire, il n'y a pas eu de déclin industriel. C'est vrai que l'entreprise Sealed -air n'est plus la plus grande entreprise du territoire dans le 28. Mais rappelez-vous quand même que le jour où la taxe professionnelle a été supprimée, pour pouvoir montrer l'effet sur les grandes entreprises et sur l'industrie, la ministre des finances de l'époque est venue chez Sealed -Air. Donc ce n'est pas par hasard, il faut aussi penser, que ce n'est pas uniquement de la culture ou de l'histoire, les entreprises qui sont là ne sont pas toutes à capitaux français, il y en a beaucoup d'américaines et malgré tout, elles sont là depuis très longtemps. Il y a beaucoup de générations de familles sur le territoire qui sont passées par les grosses entreprises locales. Il faut avoir aussi cette attention-là vis-à-vis des entreprises industrielles, car cela reste malgré tout des gens qui offrent des services à des sous-traitants autour et qui font travailler de manière indirecte une industrie et des services de manière très importante ».

Bruno Estampe : « Je ne reprendrais pas la parole après mais je crois que personne n'a dit ici qu'il fallait rayer d'un trait le secteur industriel. Je ne comprends pas ces interventions consistant à faire croire qu'on va tout raser et que ce qui existe n'existera pas. Donc cela existe, il faut conforter et là-dessus, il n'y a pas de souci sauf que l'on est sur un document où l'on va parler d'objectifs pour les années futures, pour les dix, vingt ans, trente ans qui vont arriver. On sait tous très bien aujourd'hui que l'emploi est en train de changer ; des emplois disparaissent, des nouveaux sont créés. Si l'on n'intègre pas cette réflexion, je pense en tout cas, que l'on sera peut-être un certain nombre à ne plus être là pour le voir, ou pour en débattre, mais peut-être que là on se dirait, là effectivement on a raté ce train-là, en tout cas une partie et la complémentarité de créations d'emplois que l'on recherche tout en préservant ce que j'ai à l'esprit aussi, ce qu'a dit le cabinet tout à l'heure en terme de qualité d'environnement, de préservation de l'environnement, etc. c'est aussi quelque chose qui doit être important dans ce débat-là. On n'a jamais dit, en tout cas, je n'ai jamais dit qu'il fallait raser les industries actuelles mais je dis que dans le débat de la création d'emplois, je ne reviens pas sur les chiffres que vous avez annoncés tout à l'heure, sur les ratios espacement habitants, espacement pour développement économique, il est important ce chiffre-là. Il faut l'avoir à l'esprit dans les débats que l'on aura, attention ! Or on sait tous très bien que

le système industriel, parce que c'est comme ça, occupe beaucoup plus d'espaces que d'autres emplois ou d'autres, en tout cas des emplois futurs, cela c'est très clair me semble-t-il. Voilà juste après ».

Jean-Pierre Ruaut : « La question qui était posée cet après-midi dans le groupe où j'étais, d'industriels était : « on a du mal à recruter ». Que faut-il faire pour essayer de faire venir les salariés de la région parisienne ou même d'ailleurs ? Les industriels au bout de la table disaient : « Mais je ne comprends pas, c'est la troisième zone économique d'Eure et Loir, après Chartres et après Dreux, mais vous n'en parlez pas ! Personne ne sait que c'est la troisième. Alors si, on le voit de temps en temps, quand c'est la communauté de communes qui fait son propre dépliant, les médias départementaux ou régionaux ne parlent que très rarement de cette troisième zone d'activités, donc c'est très important, et nous ce que l'on veut essayer de faire, les industriels, c'est essayer d'avoir une communication qui permettent de valoriser en fait, les offres industrielles pour inciter les salariés à venir sur ce territoire. Parce qu'en fait, ils imaginent que c'est le monde rural et qu'il n'y a rien à faire, pas de services, il n'y a rien du tout. En fait, si on ne valorise pas l'image industrielle, dans ce monde rural on aura du mal à recruter et faire en sorte que les entreprises continuent à grandir, et continuent à offrir des emplois ». Voilà le message qui était donné par les industriels. Je pense qu'ils attendent aussi de notre part, que l'on ait un relais sur le sujet et on l'aura, je pense ».

Michel Scicluna : « En fait, ce n'était pas dans l'esprit des débats qui avait animé la mise en place du SCOT et du PADD, ce n'était pas péjoratif, au contraire c'était valorisant à travers l'aspect industriel du secteur. Non seulement sur l'histoire, effectivement on a en tête ce qui a pu se passer des entreprises qui ont perduré, qui ont été florissantes à un moment et qui ont disparu Bristol-Meyer-Squibb, les briquèteries, etc. on en a un certain nombre mais qui ont été remplacées, alors ou par des concurrents ou par des entreprises nouvelles, y compris sur les secteurs nouveaux que l'on avait, la chimie fine ou le lait, etc.

Donc ce n'est pas incohérent de penser que l'on puisse avoir effectivement cette image industrielle et industrielle, parce qu'elle est facteur d'emplois et de développement en même temps que des segments d'activités économiques nouveaux sur le Data, sur autre chose. Ce n'est pas incohérent et en même temps, c'était un phare qui éclairait un peu ce que l'on avait, parce que je vous rappelle que notre premier problème ce n'est pas tellement de mettre en place que de l'existant mais c'est que l'on n'a pas la notoriété, ni de visibilité à travers le monde économique actuel de la région parisienne. C'est tout à fait ça. Simplement on a besoin de s'appuyer sur nos majors qui sont là et ce sont

nos majors qui doivent être nos capitaines d'entreprises et de visibilité demain. Si on ne sait pas faire ça, cela va être compliqué d'unifier nos secteurs autour d'arguments économiques qui peuvent être positifs effectivement, pragmatiques sur les territoires et traducteurs d'emplois. Je rappelle que l'on a des enjeux aujourd'hui très importants sur notre secteur en matière d'implantation. Il ne s'agit pas de les louper. Si on les loupe le train, on repart pour dix ans.

Yves Marie : « moi je crois effectivement que l'on est tous d'accord sur l'identité industrielle du lieu du territoire, sur la volonté que l'on a de préserver cet atout. On doit aussi notamment sur un document de ce type avoir à l'esprit que l'on prépare l'avenir. On a effectivement, on a vu une évolution de la typologie de la population. On a aujourd'hui une position géographique tout à fait privilégiée, notamment par rapport au sud de l'Île de France et on a effectivement à préparer et à travailler sur ces métiers du futur. Moi ce que je proposerais ce serait plutôt d'associer les notions d'identité économique et d'identité industrielle, de les associer tout simplement. De telle manière à ce que l'on intègre bien dans l'avenir, dans la préparation. On parle de plein de choses, mais la proximité des universités, la proximité des écoles, il y a plein de choses comme cela. Et de ce point de vu là, je dirais que nous sommes un territoire plutôt favorisé et qui permet à un certain nombre d'entreprises d'avoir des relations étroites avec le monde de la recherche et du développement. Donc ça à mon avis, il faut l'intégrer dans les objectifs puisque ce sont des métiers futurs, ce sont des métiers qui correspondront au profil de la population et qui en plus, présente plein d'avantages au niveau qualitatif sur l'implantation ».

Arnaud Hansse reprend la présentation :

Pour essayer de repartir du début, pour nous l'objectif central, pour votre territoire, c'est de s'appuyer sur les notions d'identité pour créer une certaine union. Et pour cela on s'appuie sur trois choses :

- 1 – identité économique et résidentielle.
- 2 – mettre en valeur la qualité du cadre de vie
- 3 – organiser le territoire autour de deux principes majeurs : la proximité et la complémentarité.

Le débat reprend :

Bernard Martin : « Excusez-moi. Je pense que c'est très bien de voir comme ça mais ce sera obligatoire de pouvoir organiser le territoire par rapport à nos axes importants dont la Nationale 10, la 154 et l'autoroute. Il faut savoir qu'à une certaine époque

autour de Chartres, il n'y avait rien. J'étais au niveau de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire, j'ai dit à tout le monde, écoutez ! Vous ne pourrez avoir des structures industrielles (on peut prendre le mot que l'on veut que si nous avons des aménagements routiers dignes de ce nom). Vous ne verrez pas un directeur d'entreprise s'installer si il sait que ses cadres sont là vingt minutes à faire le bouchon et si les gros camions sont interdits de route parce que les structures ne le permettent pas. Nous avons ici sur nos portes euréliennes la Nationale 10 et l'autoroute à proximité, donc pas loin d'Ymeray, pas loin d'Auneau qui vont permettre là-bas des structures beaucoup plus importantes et qui ne verront pas dégrader nos réseaux actuels ».

Arnaud Hansse reprend la présentation :

« Alors on vous propose et c'est bien cela l'enjeu du débat de ce soir un projet organisé autour de trois axes.

Un premier axe sur : comment on renforce l'identité économique résidentielle et industrielle du territoire en s'appuyant sur les dynamiques exogènes. Les dynamiques qui viennent en fait des territoires voisins. Ce que l'on voit, finalement c'est que votre territoire c'est un territoire de franges et soumis à l'influence de territoires voisins (région parisienne, l'agglomération de Chartres, l'agglomération de Dreux), que cela c'est une vraie force pour vous. C'est une vraie force parce que ça pouvait accueillir de la population de ces différents bassins de vie là pour y habiter. Vous accueillez aussi des emplois parce que vous êtes dans cette situation géographique là. Donc ça ce serait un premier axe de travail pour le SCOT.

Deuxième axe de travail : comment on essaie de trouver une certaine unité sur ce territoire et pour cela comme je le disais initialement on peut s'appuyer sur la qualité de votre cadre de vie. Ce qui vous réunit sans doute, tous de manière assez simple c'est le fait que vous êtes sur un territoire au cadre de vie très avantageux et que ça c'est un élément qu'il faut que le SCOT plébiscite.

Troisième axe : Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité. Je vous l'ai dit, alors ce que l'on vous propose ce soir, dans la suite des travaux du SCOT, on organise le territoire autour de ces deux grandes notions. Le fait de voir comment on peut améliorer la proximité des commerces, des services, des équipements et aussi sur la notion de complémentarité, comment on essaie de faire travailler les différents bassins de vie entre eux.

Donc si j'essaie de préciser ce premier axe, sur les identités économiques et résidentielles.

Premier volet : identité économique :

Effectivement là on retrouve, alors c'est une nouvelle fois soumis à débat ce soir, un premier objectif qui serait de préserver l'identité économique et industrielle du territoire. Un deuxième objectif serait de valoriser l'économie agricole du territoire, donc là notamment comment on fait pour valoriser la transformation de production locale, comment on plébiscite les circuits courts (comprendre que cela a été ressorti des débats que vous avez eu sur votre projet de territoire), et un troisième élément sur le développement d'économie de services. Comment fait-on pour accompagner ce développement qui se fera naturellement ?

Un deuxième volet sur l'identité résidentielle du territoire :

Le débat reprend :

Bruno Estampe: « Donc sur l'économie on revient sur le débat de tout à l'heure ? Préserver l'identité industrielle de l'économie locale et il manque développer l'économie de demain, je ne sais pas quelle phrase mettre. Mais là on n'est uniquement positionné sur l'identité industrielle quoi ? Donc on continue comme dans le passé ? »

Arnaud Hansse : non, c'est une proposition.

Jean-Paul Mallet : « Pour essayer peut-être de faire la synthèse, on voit bien qu'il y a un débat de fonds important mais qui aborde aussi les problèmes environnementaux. Sur ces aspects de développement de l'activité économique, on pourrait peut-être ajouter : développer l'activité économique de manière diversifiée tout en préservant l'activité industrielle. Ce qui permettrait effectivement de ne pas insulter l'avenir. Cela fait écho à ce que disait Philippe Auffray, tout à l'heure, en introduction sur les nouvelles formes d'activités qu'il faut développer sur le territoire sans nier ce qui est la réalité aujourd'hui. Je vous rappelle que dans les diagnostics initiaux, il nous était apparu que ce territoire un peu composite que nous avons, avait réussi à préserver un certain nombre de ses atouts industriels comparativement à Chartres et à Dreux. Et cela nous avait tous un peu surpris car l'époque d'où nous sortions, ces années 2000, 2010 étaient difficiles sur le plan industriel. Elles ont été difficiles pour tout le monde mais le territoire ici avait mieux résisté, ou tout du moins, c'est ce que les statistiques nous ont appris. Donc, peut-être que l'on réussisse à travers une formulation, à grouper l'ensemble et évidemment il faut que l'on rajoute cela, dans une préservation générale

de l'environnement et d'équilibre entre ce qui doit être l'habitat et l'activité. Voilà, il y a peut-être quelque chose à modifier et qui nous permettrait d'aboutir peut-être à travers une plateforme partagée. »

Julie Lecomte : « Moi il y a quelque chose qui me dérange dans ce débat. J'ai fait la remarque, lors du dernier conseil communautaire, que l'on avait un sujet que l'on voyait tourner, que l'on revoie encore tourner, on a du monde derrière nous pour le prouver, qui est ce projet que l'on entend parler autour de la zone d'activités sur le Val Drouette. Dans le compte rendu c'est marqué, enfin j'avais demandé à ce que l'on évoque ce sujet aujourd'hui, cela a été marqué dans le compte rendu que en effet on en parlerait. On ne l'a pas officiellement sur l'ordre du jour, alors je suppose, vu les remarques qui sont faites depuis tout à l'heure, que c'est en filigrane du document que l'on a ici. Mais je trouve cela assez perturbant, et j'aimerais bien que l'on aborde exactement ce sujet parce que l'on se rend bien compte qu'il y a un enjeu sur ce que l'on est en train de discuter aujourd'hui, qui est de savoir est-ce que l'on autorise ce type de projet ou pas ? Je trouve que la discussion est assez étrange mais cela me dérange personnellement. »

Arnaud Hansse : Elle est peut-être étrange, je ne sais pas mais en tout cas elle correspond au fil de l'élaboration d'un SCOT. Aujourd'hui, on n'en est pas à ce niveau de précision là. Le débat aura sans doute lieu, je l'espère pour vous, mais aujourd'hui ce n'est pas le lieu. Aujourd'hui on débat des grandes orientations et ce serait sans doute trop prématuré d'aborder ce genre de discussion ce soir.

Julie Lecomte : « Je ne suis pas tout à fait d'accord, parce que les projets dont on a entendu parler c'est quand même des caractéristiques particulières et c'est de savoir si c'est ce type d'activité que l'on veut voir se développer sur notre territoire et sans erreur de ma part, dans le SCOT on définit bien les grandes orientations de quelles sont les activités, enfin pas ciblées, mais quelles sont les grandes orientations que l'on veut donner à notre territoire et pour moi, cela en fait tout à fait partie. »

Arnaud Hansse : cela pourra en faire partie, mais uniquement dans la déclinaison du projet de territoire que l'on doit débattre, enfin que vous devez débattre ce soir. Donc, dans les prochaines semaines, dans le document d'orientations d'objectifs où là il faudra préciser les choses.

Arnaud Hansse : « et pour vous rassurer totalement, si ce soir vous arrêtez, enfin vous délibérez sur un projet, ce projet n'est pas totalement arrêté et pourra être modifié au

fur-et-à-mesure de vos discussions. Il pourra être modifié en fonction de ce qui sera débattu dans les futures commissions.

Julie Lecomte : « ce n'était pas une attaque sur votre contenu. C'était pour dire que la dernière fois, on nous a dit que l'on parlerait de ce sujet-là en conseil communautaire, et là ce n'est pas mis à l'ordre du jour. Je trouve que c'est dommage car cela aurait pu enrichir notre réflexion sur les orientations contenu dans le SCOT. Je ne dis que cela aurait dû être évoqué dans votre document mais je trouve que c'est dommage que l'on n'en ait pas parlé dans cette réunion aujourd'hui. »

Françoise Ramond : « on n'est que sur des caractéristiques générales. La question que vous abordez, ce sera plutôt au moment du PLUi, de l'arrêt du PLUi, parce que l'on va petit à petit rétrécir le champ, mais là c'est trop tôt... »

Madame Lecomte : « alors pourquoi est-ce que la dernière fois, la réponse que vous m'avez faite a été : « on l'abordera au prochain conseil communautaire » ?

Françoise Ramond : « on pensait qu'aujourd'hui on pouvait arrêter le PLUi, et on ne peut pas arrêter le PLUi. Donc, je pensais le faire il y a un mois et ce n'est pas possible, on a pris du retard. Voilà, je suis désolée, j'ai annoncé quelque chose que je ne pouvais pas réaliser, mais je ne l'ai vu qu'après. »

Michèle Martin : « si l'on veut accélérer un peu les choses, je pense que la réflexion de Jean-Paul Mallet devrait convenir à pas mal de gens ? La définition où l'on mélange industriel avec nouvelles techniques, je pense que cela devrait faire l'unanimité ou presque, non ? Cela définit assez les opinions différentes que nous avons. »

Arnaud Hansse : « alors je ne sais pas s'il faut qu'il y ait une validation sur ce point très précis ? Sur la nouvelle rédaction » ?

Daniel Morin : « Jean-Paul vous pouvez répéter la phrase ? »

Jean-Paul Mallet : « j'ai proposé : développer une activité économique diversifiée du territoire et préserver l'identité industrielle, préserver son identité industrielle. Quelque chose comme cela. »

Daniel Morin : « par rapport à ce que viens de dire Jean-Paul, mais ne pas non plus édulcorer, je rejoins ce que dit Mme Lecomte aussi, d'épargner bien sûr l'industrie, le développement économique aussi C'est une réalité chez nous, surtout marquée sur Epernon, mais si je reprends les propos de Bernard, on connaît tous notre réseau routier, car on n'est aussi sur Maintenon avec un réseau très pauvre, il ne faut pas que

l'on soit avec ce développement, (qui est une chance sur notre territoire), ne pas édulcorer ce développement. Ce n'est pas contre les populations, ce n'est pas non plus, évidemment en adéquation avec notre réseau routier, cela j'y tiens. Parce que l'on ne peut pas, à un moment, vous connaissez tous, on n'a pas de perspective de déviations et autres, à moyen terme. Il n'y en aura pas, certain, pas partout mais je pense que l'on devrait indiquer quelque part, qu'il faut absolument préserver, puisque l'on parle de préservation de l'environnement, attention à notre réseau routier et à la fragilité de ces futures industries ou autres qui sont pourvoyeurs de transports à tout va. Bon et également comme l'a dit aussi Michel Scicluna ou même Bernard, vous avez sur ce territoire des axes forts, comme l'A10, l'autoroute, il y a pleins d'axes qui sont là pour recevoir certaines industries, d'économies qui peuvent prendre en compte ces déplacements incessants que nos populations vont subir dans un court terme. »

Françoise Ramond : « Je suis tout à fait d'accord sur ces questions de réseaux routiers et de la façon qu'il faut évidemment les renforcer ; actuellement on n'a pas besoin d'attendre l'avenir pour les renforcer et d'autre part, il y a aussi le deuxième point qui me paraît très important c'est la façon dont les salariés se déplacent. Il y a des axes plus faciles avec le train pour les salariés de venir dans les zones d'activités. Il n'y a pas que les transports mais il y a également les transports des salariés. »

Michel Scicluna : « si je peux me permettre, l'aspect industriel tel qu'on l'évoque tout de suite appelle aussi à des responsabilités. C'est-à-dire qu'effectivement on peut le voir sous quelque chose de négatif, mais aussi sous quelque chose de positif. Pourquoi ? Parce qu'effectivement si on écrit que l'on va préserver l'identité industrielle, je ne reviens pas sur les secteurs nouveaux qui ont été évoqués sur lesquels je suis tout à fait d'accord, ça veut dire que l'on a une grande responsabilité en matière d'écologie et de durabilité clairement. Cela évoque les routes, cela évoque aussi les préservations des espaces, on a parlé des cours d'eau, donc on doit aussi préserver les cours d'eau, cela veut dire que l'on ne peut pas implanter partout, ça pour le secteur industriel, ce n'est juste pas possible. Et puis ensuite il y a les bassins d'emploi et la motricité. Quand on fait les résultats de ces ensembles, ces sous-ensembles, cela constitue, cela devrait être dans le document du DOO. Des places privilégiées de développement par rapport à d'autres. Je crois qu'on est au cœur du débat. Voilà, enfin me semble-t-il. Cela devrait pouvoir peut-être faire avancer les éléments, en tout cas le débat de ce soir.

Bruno Estampe : « Pour répondre à M. Morin, il faut aller page 26 mon cher collègue. Tu as toutes les réponses à toutes tes questions. »

Arnaud Hansse : donc sur le **deuxième volet, sur l'identité résidentielle du territoire,** on vous propose un premier objectif qui serait :

- **préserver l'équilibre générationnel pour maintenir le caractère actif de la population.** Je vous rappelle que le diagnostic montrait que vous aviez une population active assez importante et que l'idée là pour le SCOT serait à minima d'essayer de la préserver.
- **D'adapter l'offre de logements aux évolutions démographiques,** notamment au vieillissement de la population qui dans tous les cas devra être pris en compte.

Pascal Boucher : « Excusez-moi pour revenir là-dessus mais nous sommes quand même proche de Paris et en ce qui concerne le Gué de Longroi, il y a un « turnover », tout le temps et une population qui reste tout le temps jeune. Il y a entre 20 et 30 enfants en naissance dans notre commune qui naissent et je pense que c'est par rapport à ce « turnover » et cette proximité de Paris qui fait que de toute façon au niveau du vieillissement on dit tout le temps, oui on va avoir du vieillissement et ce n'est pas le cas du tout chez nous, en tous les cas. Et ça depuis ces 15, 20 dernières années, à cause de la proximité de Paris, c'est grâce à cela, car on n'est pas à Châteaudun.»

Arnaud Hansse reprend la présentation :

Arnaud Hansse : Je vous ai épargné les éléments de diagnostic qui montrent qu'effectivement il y avait une gradation sur les différents secteurs de la communauté de communes. En tout état de cause, le secteur autour d'Auneau, le bassin de vie d'Auneau, est celui où on a le taux de jeunesse, l'indicateur de jeunesse le plus important ; et donc c'est tout à fait vrai. Par contre, la tendance si vous regardez ce qui s'est passé sur les territoires voisins, un peu plus au nord, ce qui à priori devrait arriver sur votre secteur, on voit quand même qu'il y a une tendance au vieillissement global et à l'amélioration multiple des offres de services. Une nouvelle fois en lien avec ce phénomène de vieillissement de la population.

Sur le deuxième axe, ce que l'on vous propose :

- **unir le territoire sur la base de la qualité du cadre de vie.** Un premier volet sur le patrimoine naturel du territoire avec un premier élément sur l'affirmation, l'identité paysagère. Donc je vous l'ai dit, finalement deux grands paysages : un premier paysage de vallées et aussi le paysage de plaines agricoles que l'on retrouve sur les différents côtés.

- **Un deuxième objectif sur la préservation et le renforcement des continuités écologiques.** La trame verte et bleue, donc je vous le disais, notamment le long des secteurs de vallées et sur les oisons.
- **Un dernier objectif : sur l'appellation et la mise en valeur des milieux aquatiques.** Vous avez ces vallées qui sont une chance pour le territoire, qui sont sans doute un atout pour l'accueil de populations. Il s'agit à minima, dans le SCOT de les préserver.
- **Un deuxième volet sur le patrimoine culturel du territoire.** Préserver et mettre en valeur les formes urbaines, donc qui sont liées soit à vos secteurs de vallées, soit au secteur du plateau agricole et également la préservation, la mise en valeur du patrimoine historique du territoire qui n'est pas négligeable.

Est-ce que sur ces éléments là il y avait pour vous, des éléments à rajouter, à retirer, à débattre ?

Donc dernier axe, organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité, avec une nouvelle fois deux volets. Un premier volet sur l'organisation du territoire, avec un premier objectif :

- **Organiser le développement résidentiel en valorisant la proximité des atouts du territoire.** En creux, qu'est-ce que ça veut dire ? Je ne sais plus qui le disait, mais à juste titre, il faut que vous arriviez à trouver un bon équilibre de répartition de construction de logements sur l'ensemble du territoire, que les petites communes ne se retrouvent pas lésées.
- **Un deuxième objectif pour organiser le développement commercial en s'appuyant sur le commerce de proximité et sur la complémentarité des offres et des bassins de vie.** Là, on a essayé de trouver un juste équilibre entre les différentes positions, là il faut un débat. »

Le débat reprend :

Joël Réveil « Non, je ne suis pas du tout d'accord. Pour moi, ce n'est pas abouti cette affaire-là.

Marc Molet : Le côté commercial, il y a une chose dans son développement, qu'il ne va pas falloir occulter. Depuis le départ de certaines communes, d'autres collectivités, on se retrouve avec une poche actuelle de communes, je dirais centre-ouest de notre communauté de communes, qui n'a plus aucun lien commercial avec notre communauté de communes. Je parle de ma commune bien évidemment, mais des

communes voisines dont Soulaire. Les liens commerciaux se font pour nous, nos bassins de vie commerciaux c'est Chartres ou Maintenon, c'est clair. Donc avec le départ de la poche Maintenon et compagnie, les gens de ma commune mais des communes voisines également, n'ont plus du tout d'échanges de commerces de proximité ou de commerces locaux avec les portes euréliennes, c'est fini. Ce n'était déjà pas terrible avant mais là c'est carrément fini ! Moi le premier j'entendais parler tout à l'heure des magasins de bricolage. Et bien pour Soulaire, les deux magasins de bricolage de proximité c'est Leroy Merlin à Chartres ou Bricomarché à Maintenon. Donc moi quand j'ai un tournevis à acheter, je vais l'acheter sur Chartres-Métropole. Non, mais vous pouvez dire tout ce que vous voulez, je ne vais pas faire trente kilomètres de plus, pour aller chercher mon tournevis ailleurs. C'est la proximité, c'est le côté pratique de la vie, donc attention quand vous parlez de développement commercial. De par notre découpage géographique qui est quand même très atypique et tout le monde en parle. On peut parler du développement économique, de toutes ces choses-là, attention en matière commerciale, je pense que l'on va se tromper, parce que toute une poche de communes, notamment des communes périphériques n'ont plus aucun lien avec les portes euréliennes. Mais si je le dis, ce n'est pas que ma vie privée, c'est ce que j'entends partout. Je ne préconise pas, on n'est dans un diagnostic, donc faites attention de ne pas vous tromper. Vous avez toute une poche de communes que vous ne pouvez pas prendre en compte comme étant des gens qui ont des échanges commerciaux avec les portes euréliennes, c'est faux. C'est complètement faux. »

Michel Darrivière : « si je peux me permettre, au sujet du commercial, je ne pense pas que nos administrés choisissent les lieux où ils vont consommer en fonction de leur appartenance à l'EPCI. Est-ce que déjà ils savent qu'ils sont aux portes euréliennes ou à Chartres-Métropole, j'en doute. Il y a quand même deux façons de consommer. Tout d'abord, on l'a dit, une population jeune et très active et pour une grande partie qui travaille sur Paris qui font leurs courses en une seule fois dans de grands centres commerciaux et les grands centres commerciaux aujourd'hui c'est Chartres surtout avec le développement du nouveau Carrefour et Rambouillet. Nous avons un intermédiaire ici à Hanches, l'Hyper U qui est entre les deux tailles. Donc ces gens-là ont besoin d'une offre commerciale enfin moderne, celle qui est liée à la modernité, qui s'est développée en périphérie des villes. Les centres commerciaux Et avec tous les magasins d'habillement compris, de bricolage, et il y a quand même une autre frange de population qui reste sur des surfaces plus mesurées pour consommer. Que ce soit même des gens actifs, il n'y a pas que des retraités qui vont sur les marchés ou les commerces locaux. Il y a cependant à définir dans notre offre commerciale, une offre

différenciée peut-être par rapport aux grands commerces. Un petit commerçant n'ira jamais concurrencer un Carrefour ou quelque chose comme ceci. C'est ça sur lequel il faut s'interroger dans notre offre, ce n'est pas de dire aux gens d'aller acheter dans les villages de proximité pour faire vivre. Ils le disent d'ailleurs dans leur volonté, oui je veux acheter, faire vivre les petits commerçants mais dans les faits pour mon ami et voisin du Gué de Longroi, qui s'évertue à essayer de faire vivre une boulangerie dans son village, la commune investit beaucoup ; les gens sont tous pour une boulangerie, mais quand il s'agit d'aller acheter le pain, il n'y a plus personne. Et aujourd'hui on voit se développer des points « baguettes » dans tous les petits villages où je crois que le seuil de rentabilité c'est cinquante baguettes par jour. Combien ? Quatre-vingt baguettes par jour. Il faut imaginer qu'aujourd'hui avec ce genre de commerces, une boulangerie traditionnelle dans les petits villages, c'est terminé. Et sur d'autres domaines il va arriver la même chose. Donc c'est cela qu'il faut préparer. Il faut prendre ce qui est, on ne va pas changer les gens qui consomment dans les grands centres commerciaux et il y a quand même de la place pour un commerce de proximité, il faut le définir et à nous à l'aider. »

Bernard Martin : « Michel je te remercie beaucoup d'avoir parlé. Bien évidemment à Yermenonville nous sommes preneurs, puisque nous allons bientôt ouvrir, enfin nous allons entamer les travaux, Marc tu es le bienvenu puisque tu peux venir à vélo. Mais je constate aussi que les portes euréliennes ne nous aident pas beaucoup, je pense qu'il y a un gros effort à faire là-dessus. Nous avons quand même beaucoup de difficultés pour avancer sur notre projet qui ne sera pas uniquement un projet pour vendre du pain mais qui sera un multi-commerce –bistrot, restaurant, commerce de proximité, etc. Et je pense, je suis certain que cela va fonctionner mais les Portes Euréliennes, et Madame la Présidente, je pense que vous pourriez faire un effort. »

Michèle Martin : « Pour éviter de plomber l'atmosphère, là moi je fais mes courses à Carrefour Pierres, maintenant je ne vais plus à Intermarché, voilà ».

Arnaud Hansse reprend la présentation :

*Arnaud Hansse : » **Un troisième objectif sur le renforcement de l'offre d'équipements en améliorant la proximité.** Là il faudra réussir à trouver le bon équilibre pour pouvoir mailler le territoire en termes d'équipement. Et un dernier volet sur les enjeux plus transversaux, notamment la question de l'efficacité des transports.*

Bruno Estampe : « Le problème ce n'est pas le débat là, c'est ce qui arrive après ». Non ce que je disais cher monsieur, le problème ce n'est pas le débat, c'est plutôt intéressant et il y en aurait beaucoup à dire, vous avez quand même sauté toutes les pages intérieures, sauf c'est tout ce qui arrive derrière, quoi. »

Mathieu Pichon : « Les précisions ont été faites au cours du débat ;

Christian Bellanger : « ce que je peux vous repréciser c'est que le support que l'on modifie ce soir, vous sera adressé à chacun où vous pourrez ainsi à tête reposée, à nouveau, vous pencher sur le sujet. »

Dominique Leblond « Moi, je pense qu'il faudrait quand même rester raisonnable sur nos soirées. On aurait dû avoir un conseil communautaire exclusivement défini pour le SCOT et un conseil communautaire pour voir ce qui arrive derrière parce qu'on sent bien qu'il y a des frustrations chez tout le monde. Donc c'est un petit peu dommage. »

Françoise Ramond : « D'accord, bon, on va terminer. Ce n'est pas n'importe comment c'est une première phase, on n'est pas au bout de nos discussions. Et à ce moment-là, nous ferons des discussions spécifiques avec vous. Mais là on termine car on n'a des points à l'ordre du jour qu'il faut absolument traiter. »

*Arnaud Hansse : **Donc, il reste quatre objectifs.** Un objectif sur les mobilités. Donc là, comment rendre les politiques de mobilité sur le territoire plus efficaces ? Que ce soit pour les individus ou pour les marchandises. Et là on revient à la question des réseaux routiers. La prise en compte du risque inondation et à la coordination des actions entre les différents acteurs. C'était quelque chose qui était important aussi.*

Michèle Martin : « oui c'était important pour moi puisque l'agglo ouvre les vannes à 3 heures et demi du matin. »

Arnaud Hansse : cela a bien été repris dans le SCOT, adapter le territoire au changement climatique et cela a priori on va devoir s'y pencher. Et enfin, ça renvoie surtout à la question commerce par la pression économique, tirer parti le mieux possible du déploiement du très haut débit sur le territoire. Comment on transforme l'essai avec du développement économique ?

Françoise Ramond : « je pense que l'on a eu un débat de deux heures, on peut faire mieux. Nous recommencerons parce que ce n'est pas fini. Je suis très contente que ce SCOT puisse alimenter les discussions. Ce n'a pas été du tout comme cela précédemment, n'est-ce pas M. Bellanger ? »

Christian Bellanger : « On n'a eu des discussions animées aussi. Je vous rappelle tout de même que le SCOT précédent pour arriver à son approbation, on a mis sept ans. Sans commentaire.»

Bruno Estampe : « j'ai juste une question, compte tenu de tous les éléments, vous l'avez dit tout à l'heure, qui n'ont pas été vus. Donc le débat n'a pas été complet, rapidement comment cela va-t-il se passer par la suite ? Même pas de planning de sept ans mais comment cela va se passer ensuite pour être rassuré sur le fait que l'on pourra débattre de tout et dans le temps ? Pas comme ça en disant il faut arrêter parce qu'après, ce n'est pas ça quoi... »

Christian Bellanger : « ce que l'on peut proposer parce que là on va rentrer dans le vif du sujet du DOO, là c'est vraiment l'opérationnel. Ce que l'on pourra proposer en conseil communautaire c'est d'évoquer thématique par thématique et pas globalement parce que si on va globalement ce n'est pas une soirée qu'il faudra mais plusieurs. Pour que tout le monde puisse être imprégné du sujet. C'est ce que je peux vous proposer.»

Bruno Estampe : « s'il n'y a pas ensuite 47 délibérations qui suivent ? »

Christian Bellanger : « Non, non, non. »

Bruno Estampe : « il faut rappeler les choses car cela fait plusieurs fois qu'on le dit quand même. »

Christian Bellanger : « mais il faut absolument que tous les conseillers communautaires puissent participer à ces débats. »

Jean-Paul Mallet : « sans allonger les débats rappeler que l'on a bien vu sur la première partie de présentation par rapport aux bassins de vie des données statistiques qui faisaient aussi écho par rapport à la poche quelque part. Je crois qu'il est peut-être urgent de reprendre un petit peu les choses à la lumière des débats de ce soir. Je voudrais insister moi, sur les liens avec les deux PLUi et les PLU du territoire. Parce que là on est à un moment charnière, on élabore les uns, les autres nos PLUi, nos PLU, il faut que la cohérence soit bien recherchée. Donc il y a quand même un gros travail là-dessus, qu'il y ait une convergence, appelons-la comme cela si l'on veut, de manière à ne pas détricoter ce que l'on fait de l'autre. Donc cela me semble majeur et sur l'axe 1, vous avez cité le développement exogène, n'oublions pas que ça ne veut pas dire que le développement endogène n'est plus à l'ordre du jour parce que c'est quelque chose d'important pour ceux qui sont déjà sur le territoire. Voilà c'est tout. »

Françoise Ramond : « Bien messieurs, je vous remercie infiniment. Vous reviendrez, sans problème. On va vous laisser partir. Est-ce que l'on prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale. On prend acte de ce débat ? »

Michel Scicluna : « Simplement normalement dans le PADD, ce n'est pas obligatoire, mais on a des éléments graphiques qui sont associés. Ce soir, à part des éléments statistiques, je n'ai pas vu d'éléments graphiques réellement. C'était simplement une remarque que je voulais faire. Pour moi on n'est pas sur un document complet à mon sens ».

Françoise Ramond : « attendez, M. Pichon, avant que vous ne partiez, il faudra nous fournir un document complet de PADD avec des éléments graphiques, mais il y a beaucoup plus de choses normalement ? Donc, un document complet de manière que vous puissiez tous le regarder maintenant que l'on a pris acte du débat et que l'on puisse si jamais il y a des corrections à faire, que l'on puisse les faire. Cela vous va ? »

Christian Bellanger : « je vous rappelle que ce PADD il ne sera pas figé. Il va évoluer dans le temps. »

Michel Scicluna : Ce n'est pas ça. Là on a établi le diagnostic, Les enjeux et éventuellement des objectifs. J'ai bien compris le plan des statistiques de base. Il n'y a pas de projections aujourd'hui. Est-ce que c'est volontaire, et à ce moment-là on n'a pas d'éléments graphiques. Oui ce qui m'ennuie juste c'est la prise d'acte d'un débat. Je parle bien du PADD tel qu'il est conçu, sur la loi SRU, on est bien d'accord ?

Bruno Estampe : « Que l'on soit bien clair, on valide qu'il y a eu débat, moi je ne valide pas ce qui est contenu là-dedans ! Non pas que c'est mauvais, mais ça n'a pas été débattu dans le fond. Pour moi il y a eu débat mais pas complet. Attention à ce que vous dites, sinon vous n'êtes pas parti. »

Françoise Ramond : « Mais si on prend acte de la tenue d'un débat. C'est cela l'essentiel. Voilà. »

Mathieu Pichon : « Juste par rapport à ce que disait M. Scicluna par rapport au code de l'urbanisme, et à la procédure à suivre, ce que vous demande le code de l'urbanisme c'est bien de débattre de ces orientations. Donc ça a été le cas, alors après peut-être que cela demandera à affiner le débat mais que par contre cela ne demande pas de vote. L'idée de ce soir ce n'est pas de valider en disant il y a une majorité qui est d'accord

ou pas. L'idée c'est bien de débattre et d'affiner ce document au fur-et-à-mesure avec ce que l'on s'est dit sur les éléments du diagnostic à améliorer, etc. »

Bruni Estampe : « Là pour moi, il y eu présentation mais il n'y a pas eu débat. »

Mathieu Pichon : « sur l'économie par exemple ? »

Bruno Estampe : « oui, mais c'est un thème sur combien qui ont été présentés ? »

On définit les grandes orientations, forcément on ne sera pas tous d'accord sur tous les thèmes etc. mais en gros d'essayer d'avoir à peu près un cap commun qui ensuite sera décliné en objectifs, en cartographie etc. qui vous permettra de matérialiser les choses à travers de ce que l'on appelle, je suis désolé pour les acronymes, un D.O.O., document d'orientations et d'objectifs. Je reprends le débat très intéressant sur l'identité économique, c'est un vrai débat de grande orientation pour le territoire. L'idée de ce soir ce n'est pas d'aller plus loin dans ce degré de pression. En disant cela ce n'est pas de dire que nous ça y est, on ne vient plus, c'est fini. Comme le dit Mme Ramond, s'il y a besoin de rediscuter sur certains points, mais cela ce sera précisé au travers des ateliers pour définir votre document d'orientations et d'objectifs.

Françoise Ramond : « on ne valide rien du tout, on a tenu un débat, deux heures c'est déjà pas mal. »